



Achat maison particulier à particulier

Par **naouila_old**, le **07/11/2007** à **09:42**

Bonjour,
Est il autorisé de faire un achat d'une maison de particulier à particulier alors que l'on a déjà fait une proposition de prix avec une agence? En effet, nous avons visité une maison, il y a environ un mois, qui nous a séduit. Nous avons fait une proposition de prix mais finalement nous n'étions plus aussi intéressé. Aujourd'hui, les propriétaires se sont également mis à la vendre de particulier à particulier. Et on se dit qu'on peut peut être essayé de négocier le prix avec eux! L'agence peut elle se retourner contre nous? Ou contre les propriétaire?
Dans l'attente de votre réponse.
Cordialement.

Par **Mike46**, le **07/11/2007** à **20:56**

Bonjour,
Pour répondre à votre question vous ne serez pas inquiété cependant le vendeur pourra être poursuivi car il semble que l'agent dispose d'un écrit.
Cependant je ne comprend pas votre volonté de ne pas faire intervenir l'agent immobilier celui-ci disposera de plus de meilleurs armes pour vous négocier un tarif plus attractif , de plus en sa qualité de professionnel il pourra vous assurer une certaine tranquillité quand à l'achat que vous effectuerais.
Cordialement

Par **naouila_old**, le **08/11/2007** à **11:22**

Avec mes remerciements.